

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*_*_*_*_

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**_*_*_*_*_*_*_

DECRET N° 98-130 DU 8 AVRIL 1998

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
L'Administration Territoriale, de l'intérim de
Monsieur Assouma YAKOUBOU, Ministre de
La Fonction Publique, du Travail et de la
Réforme Administrative

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution du Bénin ;
VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
VU Le Décret N°96-128 du 09 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du 13 Avril 1998, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Assouma YAKOUBOU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 Avril 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4 SGG 4
Autres Ministères 16 départements 6 JORB 1